



PROJET DE COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 6 MARS 2018**

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin, Alexandre Ulsas

Excusée, Muriel Touzain qui donne pouvoir à Marie Noëlle Michaud

Secrétaire de séance : Anna VALLAT

Début de réunion 19h 07

Ordre du Jour :

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion 19 décembre 2017
- 2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis le 19 12 2017
- 3, Point sur les finances locales et autorisation d'utiliser 1/3 du budget d'investissement 2017
- 4, Point sur la programmation des travaux de l'année 2018
- 5, Convention avec Territoire Énergie 90
- 6, Forêt délibération sur les travaux et les parcelles à exploiter
- 7, Logement de l'école nouveau bail et travaux nécessaires
- 8, La servitude gaz et conséquence sur la carte communale
- 9, Délibération sur les statuts du syndicat de gestion du R.P.I. et inquiétude par rapport à la nouvelle classe créée en 2017.
- 10, Site Internet nouvelle proposition après trois ans de fonctionnement
- 11, Subvention non versée en 2017 à l'association Vivre Ensemble
- 12, Subvention à la chorale patriotique de Vellescot et à l'association de généalogie qui a travaillé sur l'état civil de la commune.
- 13, Informations et questions diverses
 - Ligne électrique chemin du Chêne
 - Reprise par la commune d'une servitude EDF
 - Adhésion à l'association des maires ruraux et/ou association des maires
 - Bail de chasse à renouveler
 - Réunion publique au sujet du bâtiment intercommunal Eglise

1. Adoption du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2017

Aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu est adopté.

2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis le 19 12 2017

Le mot du maire sera très simple, chaque habitant est à même de constater le travail qui est réalisé sans que la commune ne s'endette plus qu'elle ne l'était en 2013. Nous ferons un bilan en fin de mandat.

Je remercie toutes les personnes qui ont aidé à concrétiser nos projets de 2014 à 2017.

Voici le ce qui a été fait depuis le 19 décembre 2017 :

1, Une réunion publique où les voeux ont été présentés aux habitants en présence de Mme Marie Claude Chitry-Clerc vice présidente du Conseil départemental et de Mr Christian Rayot président de la Communauté de Communes.

2, Point sur les inondations aux champs de la Nos et Sous Chesal

3, Point sur une contestation des limites d'un chemin d'exploitation par un propriétaire ne résident pas à Brebotte ou la commune après consultation du cabinet Clerget considère être dans ses droits.

4, Les travaux programmés et échelonnés sur plusieurs années concernant l'évacuation de toutes les eaux de ruissellements du secteur « derrière l'église » sont réalisés. Ces eaux ne viendront plus au centre du village avec les risques d'inondations qu'elles représentaient, elles ont maintenant été dirigées vers l'extérieur en direction du Bois Défendu. Coût de cette dernière opération 5600€

5, Constat des dégâts dans les forêts après les grands vents

6, Difficultés de procédure et impuissance de la police intercommunale et de la gendarmerie pour faire enlever de la place communale un véhicule en infraction et en stationnement depuis plus de 6 mois.

7, Dégâts importants occasionnés par une fuite du réseau d'eau potable entre le café du canal et le pont de celui-ci.

8, Volets du bâtiment communal école : Démontage, décapage, remise en état, protection nouvelle et remise en place. Les élus ont profité d'un changement de locataire pour effectuer ces travaux d'entretien.

9, Une rencontre s'est déroulée en mairie avec les responsables de l'association d'entraide en recherche généalogique de Franche Comté. Cette association a numérisé toutes nos archives communales d'état civil de 1793 à 1941. Ce travail a été réalisé par Mr Bailly résident à Delle, qui avait déjà travaillé sur des recherches pour le musée de l'Artisanat. Le résultat de ce travail a été remis au maire et adjoints sous forme de documents papiers et en CDrom.

10, Les trois dossiers déposés à la Direction Départementale des Territoires au sujet de l'écoulement des eaux sont à l'étude dans cette instance notamment celui le plus important pour la commune qui concerne le secteur des Trous de Marne. Concernant le fossé du Bannée l'autorisation de renforcer le bord du chemin rural a été donnée à la commune suivant des règles à respecter.

11, Un panneau d'affichage correspondant aux besoins réglementaires de la commune a été commandé il sera posé prochainement sur les abords de la nouvelle place de la mairie.

12, Suite à une rencontre avec la police intercommunale nous avons été informé que 17 contraventions ont été dressées à des automobilistes qui n'avaient pas respecté le panneau Stop sur le territoire de la commune.

3, Point sur les finances locales et autorisation d'utiliser un quart du budget d'investissement 2017 en attendant le vote du budget 2018

Le maire rappelle la décision prise par les élus le 28 mars 2017 et en indique le contexte : Après un désendettement de 100 000€ réalisé en 2016 grâce à la vente du café du canal, les élus ont étudié le taux d'endettement à ne pas dépasser au cours des trois années à venir. Ils constataient qu'un emprunt pouvait être envisagé fin 2017 ou courant 2018 pour assurer des équipements structurants pour notre commune.

En décembre 2017 après études, les élus ont préférés conclure « un prêt relais » à la place d'une ligne de trésorerie, en attendant le budget 2018 pour réaliser un prêt correspondant à la réalité des investissements qui seront programmés.

Le prêt relais est arrivé à notre crédit début janvier 2018 de ce fait au 31 décembre 2017 le solde comptable sans tenir compte des restes à réaliser était négatif de 947,45 € .

Après avoir inclus les restes à réaliser (ce qui doit rentrer en subventions moins les dépenses 2017 non payées au 31 décembre)

Le résultat du prochain compte administratif qui sera étudié début avril devrait être le suivant :

Recettes à incorporer : 56 207 € Dépenses et le solde négatif à déduire:14 851, 45 € ce qui donne un solde comptable positif de l'exercice 2017 de : 41 355, 55€

Une discussion s'est ensuite tenue sur la meilleure manière de procéder au sujet du prêt relais à faibles intérêts, faut-il le rembourser au plus vite dès les subventions reçues ou faut-il le conserver plus longtemps comme ligne de trésorerie en fonction des travaux 2018. Ce point sera décidé lors des débats sur le budget 2018.

Autorisation d'utiliser un quart du budget d'investissement 2017 d'ici mi avril

Dans l'attente du vote du budget d'investissements nous pouvons avec l'accord du conseil, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart du budget investissements précédent (non compris la dette) Art 1.1612-1 du CCT

Pour cela il faut une délibération et préciser les investissements à financer d'ici le prochain budget :

Installation d'un lave main au musée (devis 418.28 euros)	500 euros TTC
Installation éclairage extérieur vers l'école	500 euros TTC
Création d'un parking chemin Jules Chevallier	400 euros TTC
Achat de plaques de rue	500 euros TTC
Éventuellement besoin d'un achat divers	1 000 euros TTC

Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour une délibération en ce sens

4, Point sur la programmation des travaux de l'année 2018

Les travaux programmés sont les suivants :

1, Le chemin piétonnier et escalier destinés à faire le lien entre école, la mairie, la salle de restauration scolaire et le plateau de sports. Ce projet prévu pour 2017 n'avait par obtenu assez d'aides et avait été reporté à 2018. Une subvention du conseil départemental et de la communauté de communes permet aujourd'hui de le réaliser.

2, Écluse sécurité routière au Cotais, ce projet est aidé par le conseil départemental dans le cadre d'un partenariat sécurité routière et est réalisable en 2018

3, Démolition du transformateur haut et enfouissement de lignes. Ce projet est important, son coût est de l'ordre de 188 777 € ce projet est géré par Territoire d'énergie 90. Il est destiné à régénérer notre centre bourg et actuellement subventionné à hauteur de 70 % . Nous espérons obtenir des aides complémentaires. Ces travaux avaient été budgétés en 2017, mais les études n'étant pas complètes ce projet avait été reporté.

4, Panneaux : « devise républicaine » « places et rues », « lumière façade pour la mairie » et lumière parc et escalier du logement. A cela il faut ajouter les travaux de renforcement du chemin du banné (2160 € ttc) et de la réfection du chemin de l'Eige Perrin pour rendre ce secteur carrossable et agréable (6680 €ttc). Il s'agit de divers travaux qui seront autofinancés par la commune et qui sont nécessaires pour valoriser nos équipements structurants.

Après un large débat concernant tous les élus, sur l'utilité des travaux et une approche financière concrète qui ne devait par augmenter l'endettement de la commune au delà de ce qu'il était en 2013, **les élus ont donné leur accord pour la programmation de ces travaux sur 2018 et les demandes de subventions encore possible.**

5, Convention avec Territoire d'énergie 90

Territoire d'énergie 90 (ancien Siagep) propose à la commune de signer une nouvelle convention pour la période 2018 / 2020 pour tout ce qui concerne les économies d'énergie.

Après avoir évoqué les aides déjà obtenues et l'utilité d'une telle convention **les élus à l'unanimité donnent leur accord pour une délibération qui autorise le maire à renouveler la convention pour 2018/2020.**

6, Forêt délibération sur les travaux et les parcelles à exploiter en 2018

Après avoir rencontré le garde forestier, l'exécutif propose de retenir sur le budget les travaux d'entretien de la parcelle 10 à la Millière, qui consistent à broyer les cloisonnements et dégagement manuel de plants et des endroits à replanter : Coût des opérations 1467, 40 €

Les coupes proposées pour être exploitées en 2018 sont les suivantes :

Parcelle 6 au Combal 36 m³ en unité de produit. La parcelle 14 au Paquis 32 m³ bois façonné et la parcelle 8 à la Millière 120 m³ bois façonné.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité pour une délibération en ce sens

7, Logement de l'école nouveau bail et travaux nécessaires

Un nouveau bail a été conclu au 1^{er} mars 2018 pour le logement communal. La commune en a profité pour y effectuer des travaux indispensables dans le cadre d'un logement moderne et agréable. Ces travaux ont été les suivants :

Quatre portes de la cuisine intégrée ont été refaites, le salon et séjour ont été repeints, le siphon du lavabo de la salle de bain modifié, diverses autres réparations ont été effectuées.

En 2017 la cage d'escalier a été complètement rénovée, l'éclairage du hall, du parking et de l'escalier extérieur fonctionnement automatiquement par la mise en place de cellules.

8, La servitude gaz et conséquence sur la carte communale

La mairie a reçu un courrier de la direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne Franche Comté, l'avisant que dans le cadre de la procédure d'institution de servitudes d'utilité publique concernant la canalisation de transport de gaz naturel, un arrêté préfectoral a été pris le 13 novembre 2017.

Ce courrier émanant du directeur régional signé par délégation de Monsieur Alain Paradis précise que ces servitudes doivent être annexées à la carte communale et qu'à défaut le Préfet y procédera d'office. Le maire estime que ce type de courrier symbolise bien le mépris de certaine administration envers les municipalités. Il rappelle les échanges de courrier avec la préfecture et la demande de compensation formulée pour avoir à supporter une servitude nouvelle. A ce jour aucune réponse positive n'étant parvenue en mairie, ce qui explique que le maire ne fera rien (voir C.R. du 5 09 2017).

9, Point sur les statuts du syndicat de gestion du R.P.I. et les inquiétudes sur la classe créée.

L'inspectrice d'académie a donné rendez-vous courant février 2017 aux maires des cinq communes du RPI pour leur annoncer qu'il envisageait la fermeture d'une classe à la rentrée 2018/2019. Suite aux arguments des maires notés par Madame l'inspectrice quelques jours plus tard cette fermeture définitive a été transformée en fermeture conditionnelle, ce que refuse tous les maires.

Le maire propose aux élus du conseil municipal de prendre une délibération motivant le refus de fermeture dans le RPI de la vallée de l'Ecrevisse.

La délibération suivante a été prise par les élus à l'unanimité

Les élus municipaux contestent la décision prise par les responsables des services académiques concernant la fermeture conditionnelle d'une classe du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la Vallée de l'Ecrevisse.

Ils contestent le fait que les bases de calcul aient changé, pour des raisons inavouables : les effectifs de maternelle ont été inclus dans le comptage contrairement à l'année précédente. Ce changement aura des effets néfastes sur toutes les classes, en particulier sur les classes maternelles et les cours préparatoires de nos villages ruraux en les surchargeant considérablement. Où est l'intérêt de l'enfant dans une telle

décision ? Chacun sait que les DASEN font l'impossible pour essayer de satisfaire les exigences draconiennes imposées par leur Recteur, mais la situation du RPI de l'Écrevisse est très particulière :

En Effet, après avoir mis les responsables du RPI dans l'obligation d'ouvrir une nouvelle classe (ouverture définitive) pour septembre 2017, sur la base de 134 élèves (effectifs maternelle compris) l'Inspection Académique annonce aux élus, sept mois plus tard, une fermeture sur une base de 136 élèves, effectif en cours, et sur un effectif prévisionnel de 133 élèves pour la rentrée de septembre 2018.

Cette décision des services académiques ne tient pas compte des sommes qu'elle a fait investir aux communes à travers une dépense difficilement supportable qui se chiffrera à près de 40 000 €.

Une telle décision ne tient pas compte non plus des capacités d'accueil des locaux, ni du travail réalisé depuis quatre ans par des élus particulièrement actifs mis en place une restauration scolaire à la rentrée 2015 et une garderie à la rentrée 2017, pour leurs communes rurales du Sud Territoire. Ces actions volontaristes favorisent le retour de familles dans le RPI.

Les élus attirent l'attention des responsables des services académiques sur l'initiative du syndicat de gestion du RPI de la vallée de l'écrevisse qui a lancé une étude de construction d'un groupe scolaire intercommunal qui fait l'objet d'une demande de DETR en cours d'instruction en préfecture. Cette initiative a pris du retard à cause de tracas administratifs liés à de nouveaux statuts qui doivent permettre au RPI d'investir.

Nous constatons que la mise en péril, voire la décision de fermeture d'une classe sur le RPI en septembre 2018 s'oppose aussi aux déclarations de 2017 des responsables de l'académie.

Ce problème inquiète de nombreuses familles qui seront donc amenées à se poser la question du recours aux écoles privées.

En effet, les services académiques garantissaient le maintien de six classes au sein du RPI pendant trois ans minimum. C'est ce qui explique l'important investissement réalisé en 2017 par les communes, membres du RPI de la Vallée de l'Écrevisse.

A ce titre, la suppression d'une classe dans notre RPI serait incompréhensible et démontrerait que les services académiques ne respectent pas leurs engagements. Elle provoquerait un découragement certain des élus de nos communes en ce qui concerne la mise en place des services aux familles et le projet de construction d'un groupe scolaire dans le secteur de la Vallée de l'Écrevisse.

Les élus contestent aussi les bases de calcul à géométrie variable qui ont pour seul but de diminuer le nombres d'enseignants dans les milieux ruraux suivant des directives contraires aux engagements pris publiquement par le Président de la République qui lors de la Conférence Nationale des Territoires du 17 juillet 2017 a dit :

« En matière d'école et de santé, je ne souhaite pas qu'on revienne en arrière ou qu'on reconstruise ce qui a parfois été détricoté, je souhaite aller à la fois vers plus d'innovation et proposer une évaluation partagée des besoins. Cette évaluation doit être conduite d'ici à la fin de l'année afin de construire un plan d'action conjoint entre l'État et les territoires. Ce qui est sûr c'est que les territoires en particulier les plus ruraux ne peuvent plus être la variable d'ajustement d'économie. **C'est pourquoi d'ici là en particulier il n'y aura plus de fermeture de classes dans les écoles primaires.** »

10, Site Internet nouvelle proposition après trois ans de fonctionnement du site

Le contrat de construction du site Internet de la commune est arrivé à échéance le 31 janvier 2018. Il est proposé de renouveler ce contrat (fonctionnement et de maintenance) dans les conditions suivantes, 45 Euros HT par mois, soit 540.00 euros HT à l'année.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité

11, Subvention non versée en 2017 à l'association Vivre Ensemble en 2017

Sur ce point le maire quitte la salle de réunion, la première adjointe engageant le débat.

Elle explique que par oubli ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour des réunions du conseil en 2017 et propose qu'une subvention soit versée à l'association Vivre Ensemble sur les bases de ce que le conseil municipal avait décidé en 2014, 2015 et 2016 soit 600€.

Les élus à l'unanimité donnent leur accord.

Le maire est appelé et reprend place au sein du conseil municipal pour poursuivre les points de l'ordre du jour.

12, Subvention à la chorale patriotique de Vellescot et à l'association d'entraide généalogique

Il est proposé au conseil d'attribuer une aide financière de 100€ à la chorale patriotique de Vellescot qui participe à la cérémonie du 19 novembre, anniversaire à la libération de notre commune en 1944.

La même proposition d'une aide de 100€ est faite pour le Centre d'entraide généalogique de Franche Comté qui nous a donné un état civil communal numérisé et sur papier de 1793 à 1941. Les élus à l'unanimité donnent leur accord

13, Informations et questions diverses

A, L'exécutif communal a rencontré des responsables d'Enedis pour faire le point avec eux sur sujets auxquels ils souhaitent avoir des réponses claires avec justificatif juridique. Il s'agit de la ligne électrique chemin du Chêne et de la reprise dans le giron communal d'une servitude EDF au lieu dit Sous Chesal

B, La commune est actuellement adhérente à deux associations des maires. Nos contacts les plus actifs et documentés sont actuellement avec l'association des maires ruraux. Dans l'avenir le conseil aura à faire un choix.

C, Le bail de chasse devra être prochainement renouvelé.

D, Le maire envisage d'organiser une réunion publique pour les habitants de Brebotte et Bretagne courant avril au sujet du bâtiment intercommunal Eglise.

Fin de réunion à 21h 10